

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réce
au
Moni
bel



19024604

Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

- 6 FEV. 2019

Greffier



N° d'entreprise : **0429.597.657**

Dénomination

(en entier) : **LABEL'OR**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **4850 Plombières-Moresnet, rue de Montzen 59**

Objet de l'acte : Assemblée générale : réduction du capital, nominations

D'un acte du 29 janvier 2019, du notaire Renaud LILIEN, à la résidence d'Eupen, il résulte que l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes :

1. réduction du capital de 535.000 euros pour le ramener de 659.500 euros à 124.500 euros par remboursement aux actionnaires sans suppression d'actions mais réduction de leur pair comptable. Cette réduction de capital s'imputera exclusivement sur les dividendes incorporés au capital à l'occasion de l'augmentation de capital du 6 décembre 2013, conformément à l'article 537 CIR 92.

En conséquence l'article 5 de statuts est modifié comme suit : « Le capital est fixé à la somme de 124.500 euros représenté par 2.325 actions nominatives sans désignation de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées ».

2. L'assemblée a mis fin aux nominations d'administrateurs intervenues lors de l'assemblée générale du 6 mars 2017 et décidé de nommer en qualité d'administrateurs pour une durée de six années :

- Monsieur Octave Jean-Marie PETERS, demeurant à Plombières, rue de Montzen 59,-
- Madame Monique VONCKEN épouse PETERS, demeurant à Plombières, rue de Montzen 59,-
- Monsieur Pascal PETERS, demeurant à Plombières, rue de Montzen 44.

Le conseil d'administration se a pris les décisions suivantes : Monsieur Octave Jean-Marie PETERS exerce les fonctions de président du conseil d'administration.

Monsieur Pascal PETERS et Monsieur Octave Jean-Marie PETERS sont chargés de la gestion journalière et portent le titre d'administrateur-délégué. Dans le cadre de cette gestion, chaque administrateur-délégué peut engager la société par sa seule signature.

Pour extrait analytique conforme

Christoph WELING

Notaire

Déposés en même temps : expédition, coordination des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).